

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf le 18 décembre 2019 à 18h, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations sous la présidence d'Arlette BIGORRE, Maire.

**Présents** : FORTAS Nadia , PARASSOLS Marie-Claire, OLIVE Philippe, GOURBIN Mireille , CHAULET Yves, LABRIC Sébastien, GLORIES Marc,

**Absents** : ALVAREZ Jacques, FRETIGNY Sophie, LESAFFRE Alain

**Secrétaire de séance**: Mireille GOURBIN

**Date de la convocation**: 09 décembre 2019

Mme Le Maire donne lecture du Procès verbal de la séance précédente du Conseil Municipal qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents :

**OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS AU BUDGET 2020 SECTION INVESTISSEMENT.**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise Mme. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les ouvertures anticipées de crédits au budget 2020 fixées dans la limite suscitée permettront de faire face aux premières dépenses du budget de la commune sans attendre le vote du budget primitif 2020.

Dans ce cadre, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Mme. Le Maire à régler les factures d'investissement pour un montant maximum de 80 000 €.

**AFFAIRES DIVERSES**

**1) Visite du Préfet et du Sous Préfet du 09 décembre dernier**

Mme le Maire donne un compte rendu de la visite

accueil en Mairie pour aborder les dossiers et problèmes en cours :

- école : un nouvel inspecteur vient d'être nommé et Mme Le maire propose de prendre rdv avec lui.
- appartements HLM
- eaux chaudes sauvages : il faut continuer d'appeler la gendarmerie, il faudrait envisager d'acheter le foncier tout autour (mais cette solution a déjà été envisagée et n'a jamais aboutie, la majorité des propriétaires refusent de vendre).
- travaux de sécurité à l'église : humidité et électricité
- travaux refuge de la Carança (on demandera une subvention DETR au mois de Février) suivi des :
- visite de l'église de Prats Balaguer
- visite des Bains de Saint Thomas.

**2) Station d'épuration :** suite à la visite de notre commune par Le Préfet le 09 décembre dernier , ce dernier nous a alloué une subvention de 20 000€ pour la réfection de la Station d'épuration de FONTPEDROUSE.

Monsieur CHAULET Yves a demandé de faire faire des devis pour une station d'épuration en roseaux pour Fontpédrouse mais également pour Saint Thomas Village, car en effet on se questionne de savoir si les réparations de la station de Fontpédrouse vont tenir à long terme car elle est obsolète.

**3) Suite à la démolition de l'immeuble sur la RN116** à la charge de la commune, le conseil Municipal va se rapprocher de l'Avocat de la commune afin de savoir si cette parcelle peut de ce fait appartenir à la commune.

**4) Débroussaillage :** mme Le Maire demande que soit fait un courrier à la succession de LABRIC Robert pour lui demander de bien vouloir débroussailler la parcelle dont elle est propriétaire à la Rue de St Thomas

**5) Snack des Bains :** il a été ré approuvé l'application par avenant comme prévu de la part variable du loyer du snack à 2 % du chiffre d'affaires la deuxième année. Avenant que doit signer M RODIERE, Gérant du Snack Mimi Boustifaire.

**6) Travaux RTE :** mme Le Maire donne lecture du dossier de présentation des travaux de maintenance de la ligne aérienne à 63kv LA PERCHE - LA CASSAGNE- THUES déposé par RTE pour des travaux qui doivent débuter en avril 2020.

**7) Ruines :**

- Suite à la procédure de péril mise en œuvre par la commune, le propriétaire concerné n'ayant toujours pas entrepris les travaux de démolition, malgré plusieurs courriers en recommandé avec accusé réception, la commune va prendre un arrêté de péril et saisir le Tribunal administratif qui va désigner un expert pour faire démolir aux frais du propriétaire.

- Concernant la ruine en face de la Mairie, nous allons également entamer la procédure de biens vacants et sans maîtres afin qu'à terme la commune puisse en devenir propriétaire et la faire démolir puisqu'il semblerait qu'il n'y ai aucun propriétaire connu.

**8) Point sur le personnel communal**

Mme Le Maire informe le conseil Municipal de la prolongation du congé longue maladie de Philippe Nicloux, il a donc été reconduit le contrat de Louis Savart.

**Séance levée à 19h30**